RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et solidaire

Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud

Décision du 3 juin 2020 portant nomination des membres de la commission de discipline des personnels navigants non professionnels

NOR: TREA2007320S

(Texte non paru au Journal officiel)

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud,

Vu le code de l'aviation civile, notamment les articles R. 431-4 et R. 431-5 ;

Vu le décret n°2008-1299 du 11 décembre 2008 modifié créant la direction de la sécurité de l'aviation civile ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2011 relatif à la composition des commissions de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile ;

Vu la décision du 31 décembre 2019 portant organisation de la direction de la sécurité de l'aviation Sud;

Vu les propositions du Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives en date du 9 janvier 2020,

Décide:

Article 1er

Sont nommés en qualité de membres de la commission de discipline du personnel navigant non professionnel de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud les personnes suivantes :

a) Membres représentant la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud

Premier membre titulaire : président de la commission M. Maxime BRUGEL

Suppléant : M. Jean-Christophe BARBIERI

Deuxième membre titulaire : M. Samy MEDANI

Suppléant : M. Arnaud OLIVIE

b) Personnalité compétente en matière de navigation aérienne :

Titulaire: M. Olivier ORSSAUD

Suppléant: M. Jean-François DANEZAN

c) Membres désignés par le Conseil national des fédérations aéronautiques et sportives (CNFAS):

Premier membre titulaire : M. Daniel VACHER

Suppléant : M. Jacques LOURY

Deuxième membre titulaire : M. Michel HIRMKE

Suppléant: M. Robert PRAT

d) Membres désignés à titre d'experts pour représenter la fédération couvrant l'activité du personnel navigant non professionnel :

Vol moteur (Fédération française aéronautique)

Titulaire: M. Christian THOUZET

Suppléant : M. Xavier BERTAUD

Vol à voile (Fédération française de vol en planeur)

Titulaire: M. Robert PRAT

Suppléant : M. Jean-Louis DALMAU

Giravion (Fédération française de giravion)

Titulaire: M. Thierry BASSET

Suppléant : M. Stéphane BUY

Aérostation (Fédération française d'aérostation)

Titulaire: M. Jean-Michel CARRERE

Suppléant : M. Jean DONNET

Ultraléger motorisé (Fédération française de planeur ultra-léger motorisé)

Titulaire: M. Bruno RASCALOU

Suppléant : M. Michel MARTI

Parachutisme (Fédération française de parachutisme)

Titulaire: M. Pascal MIDY

Suppléant : M. Simon BASSO

Fédération française des constructeurs et collectionneurs d'aéronef

Titulaire : M. Jean-Claude DEVAUX

Suppléant : M. Bernard MAUNIER

Article 2

Le secrétariat de la commission de discipline du personnel navigant non professionnel de l'aéronautique civile de la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud est assuré par la subdivision « personnels navigants » (OPA/PN) mentionnée à l'article 4 de la décision du 31 décembre 2019 susvisée.

Article 3

Les membres de la commission de discipline mentionnés à l'article 1^{er} sont nommés pour une durée de trois ans à compter de la date de publication de la présente décision.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire.

Fait le 3 juin 2020.

Le directeur de la sécurité de l'aviation civile Sud,

N. DUBOIS